

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1958-1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

534 Subvention en vue du déficit prévu des services de radio et de télévision—Crédit supplémentaire	356,000 00
535 Subvention en vue des dépenses d'immobilisation des services de radio et de télévision—Crédit supplémentaire	235,000 00

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIODIFFUSION SUR ONDES COURTES

536 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris la surveillance—Crédit supplémentaire	14,905 00
---	-----------

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire de l'Index codifié et du Tableau des modifications des décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la partie II de la *Gazette du Canada* pour la période allant du 1^{er} janvier 1955 au 30 juin 1958.

A six heures cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le lundi 4 août 1958.